



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 09 Décembre 2009

Date de la convocation 25 Novembre 2009	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes Nébian
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M. SATGER Jean-Noël, M. MONTAGNE Thierry, MME Michèle CAER,  <b>BRIGNAC</b> : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : MME FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques,  <b>CEYRAS</b> : M. LACROIX Jean-Claude, MME BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M. GARROFE Gilbert, MME GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, MME THIERS Odile,  M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. BARON Bernard, M. DIDELET Serge,  <b>FONTES</b> : M. BRUN Olivier, MME MIRET Christiane,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : MME PUJOL MONNIER Chantal, M. BERNARD Jacques,  <b>MERIFONS</b> : M. VIALA Daniel, M. OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme,  <b>PERET</b> : M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : MME FONT Chantal, M. COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : MME VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M. VIDAL Eric, M. ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M. GARCIA Alain à M. SATGER Jean-Noël,  M. REVEL Claude à M. SEGURA René,  M. MALBEC Sylvain à M. FAVIER Marc,  MME GUERRE Marie-Hélène à M. GARROFE Gilbert,  M. BAISSÉ Robert à M. BRUN Olivier  M. VALENTINI Géraud à MME VALENTINI Martine.</p>		

**Objet : Contrat administratif de location avec le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du Cœur d'Hérault (CLLAJ) pour une partie des établissements Salasc**

Monsieur LIEB informe les membres du conseil que dans le cadre de l'extension de son activité, le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du Cœur d'Hérault souhaite prendre à bail une partie des locaux administratifs des anciens Etablissements SALASC à CLERMONT L'HERAULT, désormais propriété de la Communauté de communes sur la parcelle BP n°92.

Soit un bureau de 25 m<sup>2</sup> situé au rez-de-chaussée de ce bâtiment.

Le bail administratif à conclure sera consenti pour une année et prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2010.

Il ajoute que le montant du loyer mensuel s'élève à la somme de 100 euros.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LIEB, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de contrat administratif de location avec le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du Cœur d'Hérault portant sur un bureau de 25 m<sup>2</sup> situé au rez-de-chaussée .du bâtiment situé à Clermont l'Hérault sur la parcelle BP n°92 tel que présenté.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.